

Déclaration de performance

Conformément à l'annexe III du règlement(EU) N°305/2011(Règlement sur les produits de construction).

Pacifyre® MKII Manchon coupe-feu

Nr. 0843-CPR20-0732.

1. Code d'identification unique du type de produit :

- Pacifyre® MK II Manchon coupe-feu.

2. Identification du produit conforme à l' article 11 (4) :

- Voir le numéro de lot sur le produit.

3. Usage(s) prévu(s) du produit de construction :

- Produit de compartimentage et de calfeutrement au feu, voir l'Evaluation technique Européen ETE 20/0732.

Calfeutrement de tube	Tubes plastiques et multi-couches	Le champ d'application doit être conforme à ce qui est défini dans le document connexe ETA 20-0732
-----------------------	-----------------------------------	--

4. Nom et raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant :

- J. van Walraven Holding B.V. - Industrieweg 5 - 3641 RK Mijdrecht - Pays-Bas.

5. Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction (EVCP) :

- Système 1.

6. Cas de la déclaration de performance concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

- Non applicable.

7. Document d'évaluation européen, évaluation technique européenne, organisme d'évaluation technique et organisme notifié :

EAD	ETA	TAB	NB
ETAG 026-2	ETA-20-0732	ETA-Danmark A/S	UL International (UK) Ltd, No. 0843

8. Performance déclarées :

Caractéristiques essentielles	Performances déclarées / Spécification technique harmonisée
Réaction au feu	Classe E selon EN 13501-1
Résistance au feu	Conforme avec EN 13501-2. Voir annexe
Susbtances dangeureuses	Voir annexe
Durabilité et vieillissement	Utiliser catégorie Z ₁
Autres	Non applicable

9. Les performances du produit identifié au point 1 est conforme aux performances indiquées au point 8.

La présente déclaration de performance est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Frank Nijdam

Group Director Product Marketing and Innovation

Mijdrecht, 19-10-2020

J. van Walraven Holding B.V.

Annexe 1

1.1 Libération de substances dangereuses

Le titulaire de l'évaluation a soumis une déclaration écrite stipulant que le manchon coupe-feu Pacifyre® MK II ne contient aucune substance dangereuse selon la base de données CE, connue à la date de la délivrance. En plus des clauses spécifiques relatives aux substances dangereuses contenues dans cette évaluation technique européenne, il peut y avoir d'autres exigences applicables aux produits relevant de son champ d'application (par exemple, transposer la législation européenne et les dispositions législatives, réglementaires et administratives nationales). Afin de respecter les dispositions de la directive sur les produits de construction de l'UE, ces exigences doivent également être respectées, aux endroits et périodes prévus.

1.2 Spécification de l'utilisation ou des utilisations prévues

Le Pacifyre® MK II est destiné à être utilisé comme joint de pénétration de tube pour rétablir temporairement ou définitivement les performances de résistance au feu de constructions de murs flexibles, de constructions de murs rigides et de constructions de planchers rigides, lorsqu'ils ont été pourvus d'ouvertures et qu'ils sont pénétrés par divers tubes.

Le Pacifyre® MK II peut être installé sur les types d'éléments de séparation spécifiés dans le tableau suivant.

Elément de séparation	Construction
Murs flexibles	<ul style="list-style-type: none"> ■ Montants en acier ou en bois revêtus sur les deux faces d'au moins 2 couches de plaques de plâtres (épaisseur minimum 12,5 mm) avec classement A2-s1,d0 ou A1 selon EN 13501-1 ■ Pour les murs à ossature bois, la cavité entre le joint de pénétration et l'ossature bois doit être fermée avec un minimum de 100 mm d'isolant avec classement A1 ou A2 selon EN 13501-1 ■ Épaisseur de paroi totale minimale 100 mm ■ Classement selon EN 13501-2 : \geq EI 90 ■ Cette Evaluation Technique Européenne ne couvre pas les constructions en panneaux sandwich et les murs souples dont le revêtement ne couvre pas les montants des deux côtés. Les pénétrations dans de telles constructions doivent être testées au cas par cas.
Murs rigides	<ul style="list-style-type: none"> ■ Béton cellulaire, béton, maçonnerie (bloc creux, briques,...) ■ Épaisseur minimale 100 mm ■ La paroi rigide doit être classée conformément à la norme EN 13501-2 pour la durée de résistance au feu requise
Sols rigides	<ul style="list-style-type: none"> ■ Béton cellulaire, béton ■ Densité minimale 550 kg/m³ ■ Épaisseur minimale 150 mm ■ Le plancher rigide doit être classé conformément à la norme EN 13501-2 pour la période de résistance au feu requise

1.3 Hypothèses générales

Il est entendu que:

- les dommages au joint de pénétration sont réparés en conséquence,
- l'installation du calfeutrement n'affecte pas la stabilité de l'élément de construction adjacent – même en cas d'incendie,
- le linteau ou le plancher au-dessus du joint de pénétration est conçu structurellement et en termes de protection contre l'incendie de telle sorte qu'aucune charge mécanique supplémentaire (autre que son propre poids) n'est imposée au joint de pénétration,
- les installations sont fixées à l'élément de construction adjacent conformément à la réglementation en vigueur de manière à ce qu'en cas d'incendie, aucune charge mécanique supplémentaire ne soit imposée au joint de pénétration,
- le support des installations est maintenu pendant la durée de résistance au feu requise
- les systèmes d'expédition pneumatiques, les systèmes à air comprimé, etc., sont désactivés par des moyens supplémentaires en cas d'incendie.

La déclaration de performance (DoP) ne traite pas des risques associés à l'émission de liquide ou de gaz dangereux causée par la défaillance du ou des tuyaux en cas d'incendie, ni ne prouve la prévention de la transmission du feu par transfert de chaleur via le fluide dans les tubes.

Cette DoP ne vérifie pas la prévention de la destruction des éléments de construction adjacents avec fonction coupe-feu ou des tubes eux-mêmes en raison des forces de distorsion causées par les températures extrêmes. Ces risques doivent être pris en compte en prenant des mesures appropriées lors de la conception ou l'installation de la tuyauterie.

Le montage et le supportage des canalisations ainsi que la disposition des canalisations doivent être réalisés de manière à ce que les canalisations et les éléments résistants au feu les éléments de construction doivent rester fonctionnels pendant une période de temps qui correspond à la période de résistance au feu requise.

Le risque de propagation d'un incendie vers le bas jusqu'aux étages inférieurs, causé par la combustion de matériaux qui s'égouttent à travers un tube, n'est pas pris en compte dans cette évaluation technique européenne (voir EN 1366-3:2009, article 1).

L'évaluation de la durabilité ne tient pas compte de l'effet possible sur la capacité de pénétration des substances au travers des parois des tubes.

L'évaluation ne couvre pas l'évitement de la destruction du joint de pénétration ou du ou des éléments de construction adjacents par des forces causées par les changements de température en cas d'incendie. Ceci doit être pris en compte lors de la conception du système de tuyauterie.

1.4 Configuration des tubes

- Les résultats d'essais obtenus avec les tubes ayant la configuration d'extrémité U/U, sont valables pour les configurations d'extrémité U/U, C/U, U/C et C/C.
- Les résultats d'essais obtenus avec les tubes ayant la configuration d'extrémité U/C, sont valables pour les configurations d'extrémité U/C et C/C.

Tous les tubes de cet ATE ont été testés et classés comme U/C, sauf mention contraire.

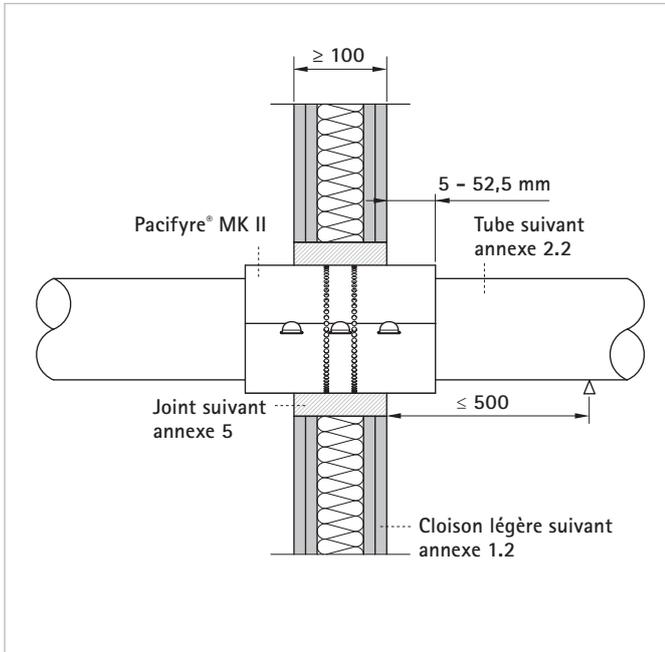
1.5 Constructions de support de service

Tous les tubes - traversants les murs flexibles/rigides et les planchers rigides - doivent être soutenus des deux côtés de l'élément de séparation par un support à supprimer métallique (de type collier) avec un point de fusion supérieur ou égal à 945 °C pour un classement EI 60, ou 1006 °C pour un classement EI 90, ou 1049 °C pour un classement EI 120 (par exemple acier inoxydable ou acier galvanisé), et réalisé selon les instructions d'installation du titulaire de l'ATE.

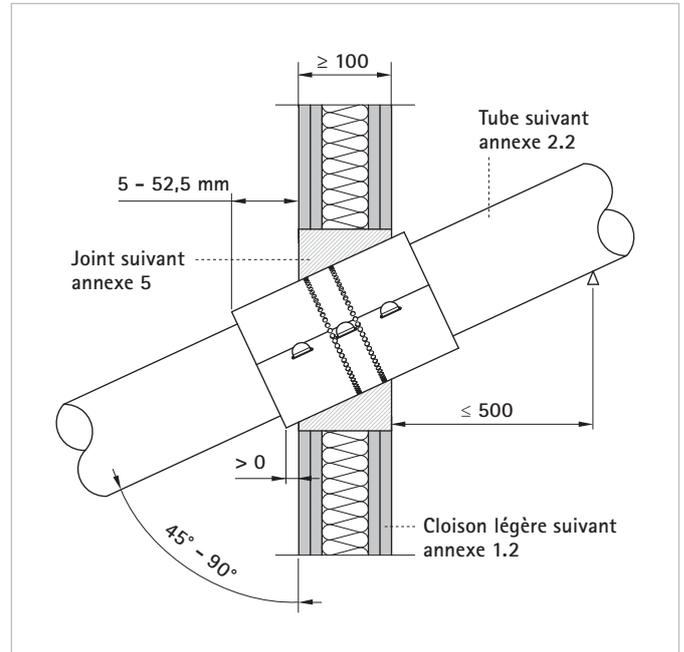
Le premier support doit être au maximum de 500 mm (mesuré à partir de la surface de l'élément de séparation).

Annexe 2

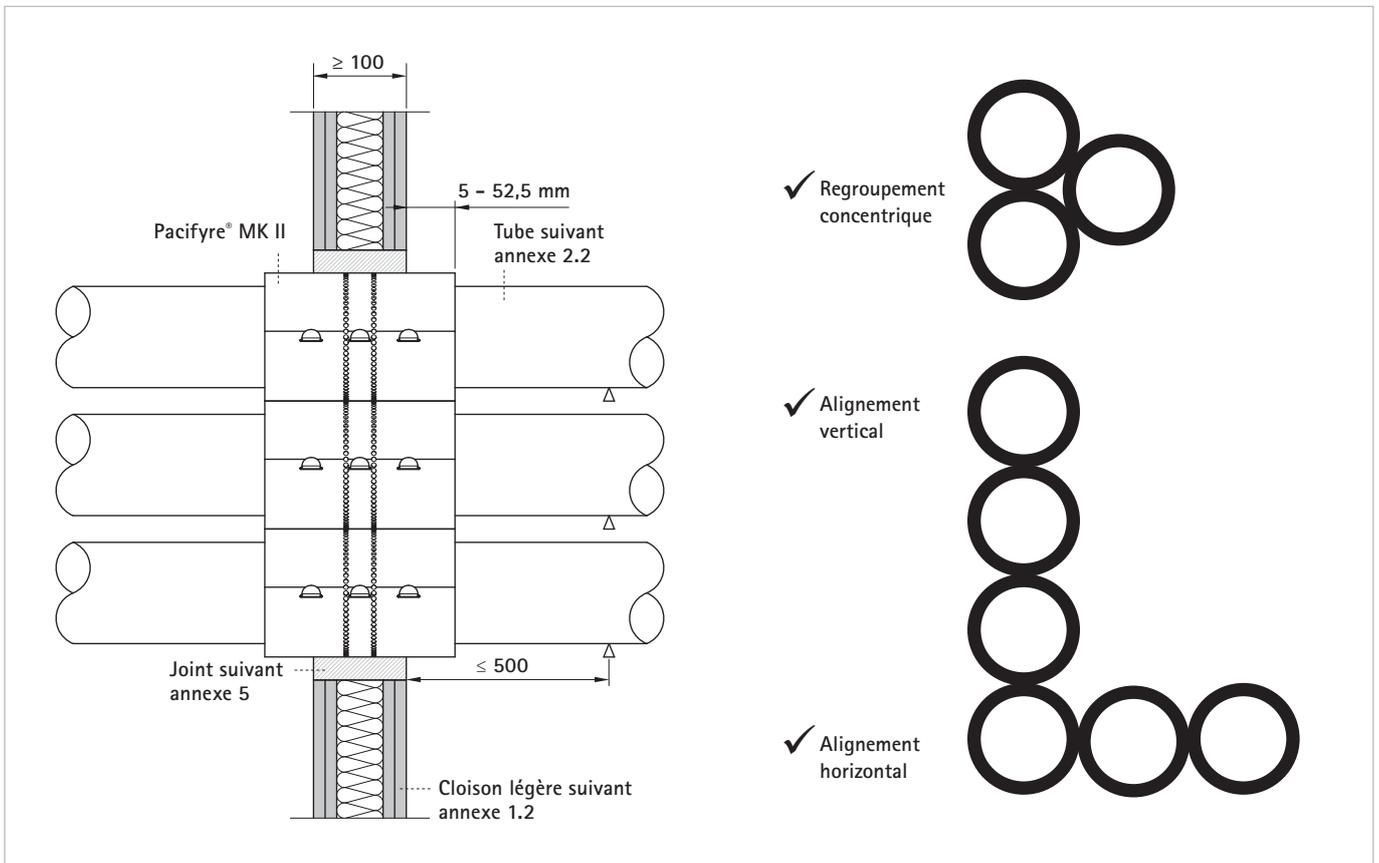
2.1 Installation en cloison légère



■ Manchon installé perpendiculairement à la surface

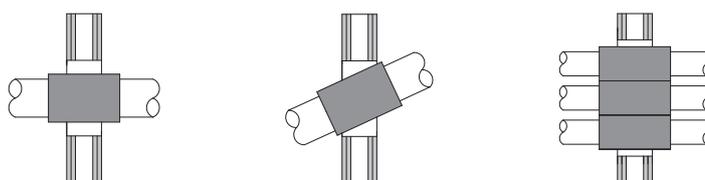


■ Manchon installé de 45° à 90° par rapport à la surface



■ Manchons installés perpendiculairement à la surface avec un écartement nul entre les manchons

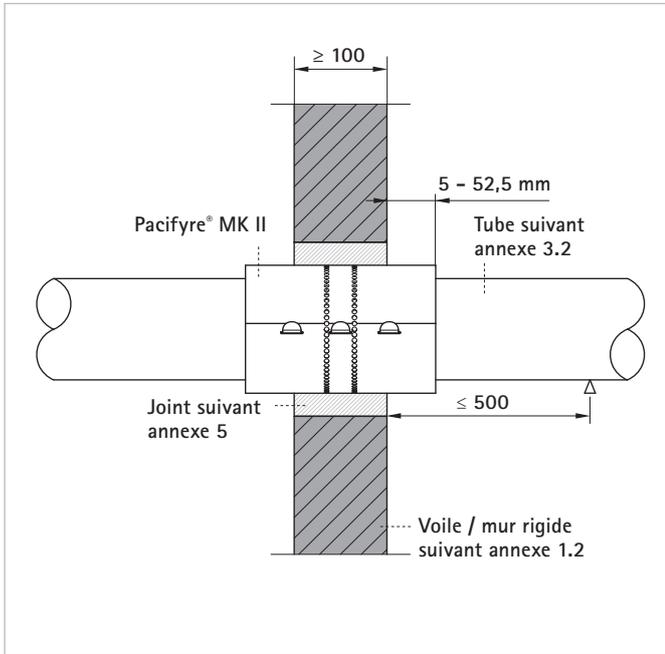
2.2 Installation en cloison légère : tableau des EI



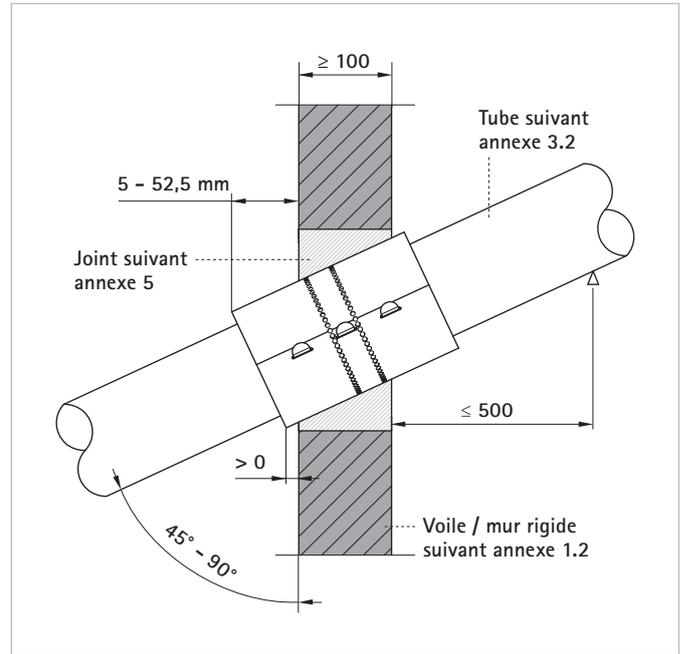
	Ø ext. (mm)	Epaisseur (mm)	E (min)	I (min)	E (min)	I (min)	E (min)	I (min)
PE Tubes polyéthylène (PE-HD, PE-LD, PE 100)	≤ 32	1,8 - 3,0	120	120	90	90	120	120
	≤ 50	1,8 - 4,6	120	120	90	90	120	120
	≤ 75	2,7 - 6,8	120	120	90	90	120	120
	≤ 110	2,7 - 15,1	60	60	90	90	120	120
		2,7 - 10,0	90	90	90	90	120	120
	≤ 160	4,2 - 10,0	120	120	90	90	120	120
		3,1 - 4,4	90	90	-	-	-	-
	≤ 180	4,5 - 14,6	60	60	-	-	-	-
		3,1 - 4,4	90	90	-	-	-	-
	PP Tubes polypropylène (PP, PP-H, PP-R)	≤ 32	1,8 - 2,8	90	90	-	-	120
≤ 50		1,8 - 4,6	90	90	-	-	120	120
≤ 75		1,9 - 6,8	90	90	-	-	120	120
≤ 110		2,7 - 10,0	90	90	-	-	120	120
110		10	120	120	-	-	120	120
≤ 160		3,1 - 4,0	90	60	-	-	-	-
		4,1 - 14,6	60	60	-	-	-	-
≤ 180		3,1 - 4,4	90	60	-	-	-	-
	4,5 - 16,4	60	60	-	-	-	-	
PVC Tubes polychlorure de vinyle (PVC-U, PVC-C)	≤ 32	1,9 - 3,6	90	90	90	90	120	120
	≤ 50	1,9 - 5,6	90	90	90	90	120	120
	≤ 75	1,9 - 8,1	90	90	90	90	120	120
	≤ 110	2,0 - 5,2	90	90	90	90	120	120
		5,3 - 10,0	120	120	-	-	90	90
	≤ 160	10,1 - 12,3	90	90	-	-	90	90
		3,2 - 11,8	90	90	-	-	-	-
	≤ 180	2,5 - 11,8	90	90	-	-	-	-
		11,9 - 13,3	60	60	-	-	-	-
ML Tubes multicouches (PEX/AL/PEX, PE-RT/AL/PE-RT, PP-R/AL/PP-R)	≤ 32	3	90	90	-	-	-	-
	≤ 75	3,0 - 7,5	90	45	-	-	-	-
Matières mélangées (PE - PP - PVC)	≤ 110	2,0 - 10,0	60	60	-	-	60	60

Annexe 3

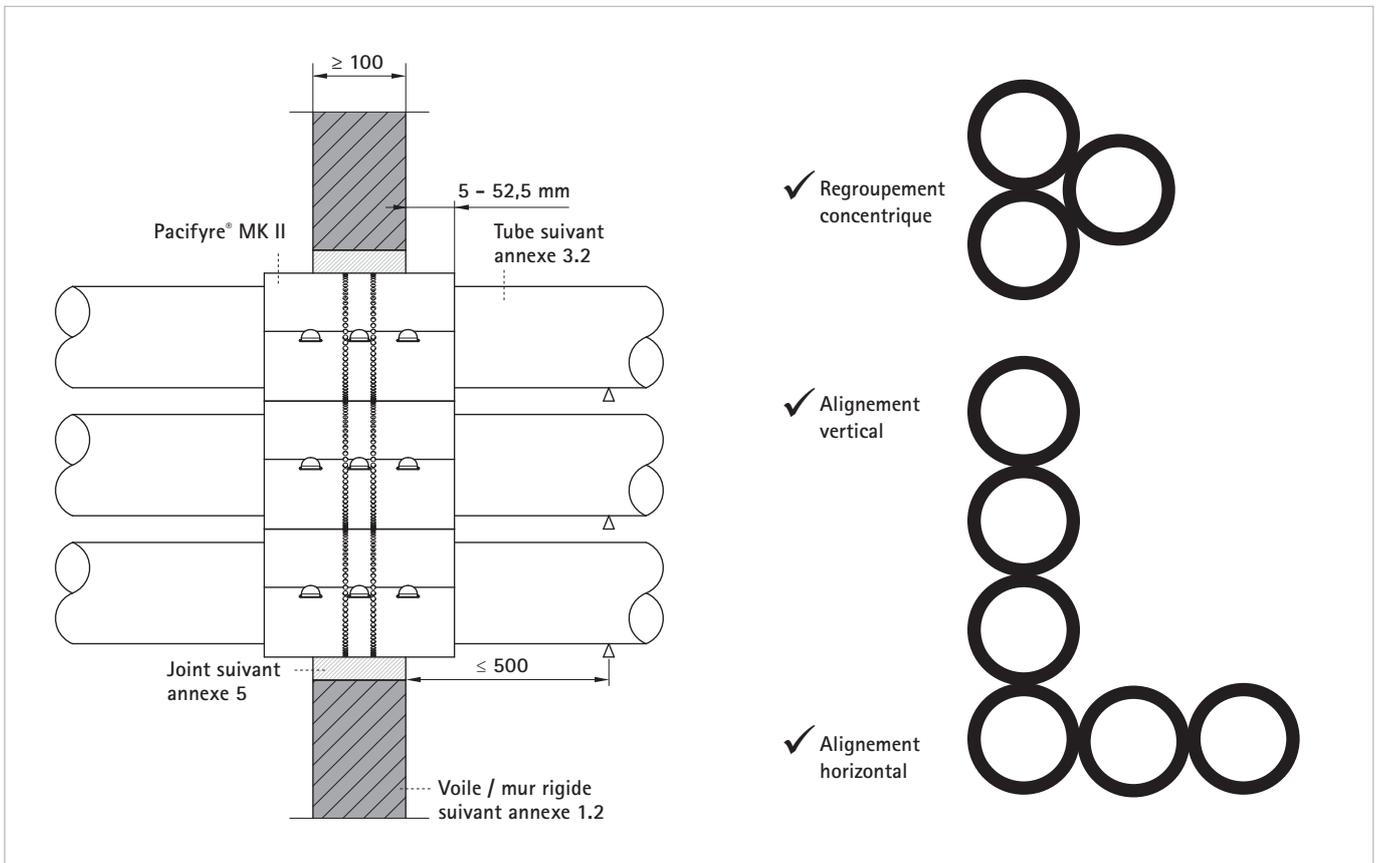
3.1 Installation en voile ou mur rigide



■ Manchon installé perpendiculairement à la surface

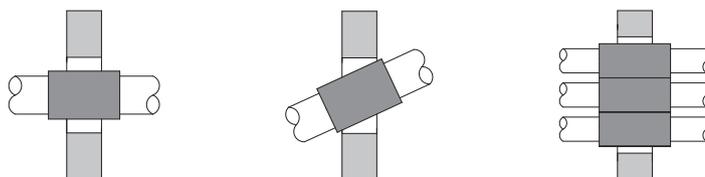


■ Manchon installé de 45° à 90° par rapport à la surface



■ Manchons installés perpendiculairement à la surface avec un écartement nul entre les manchons

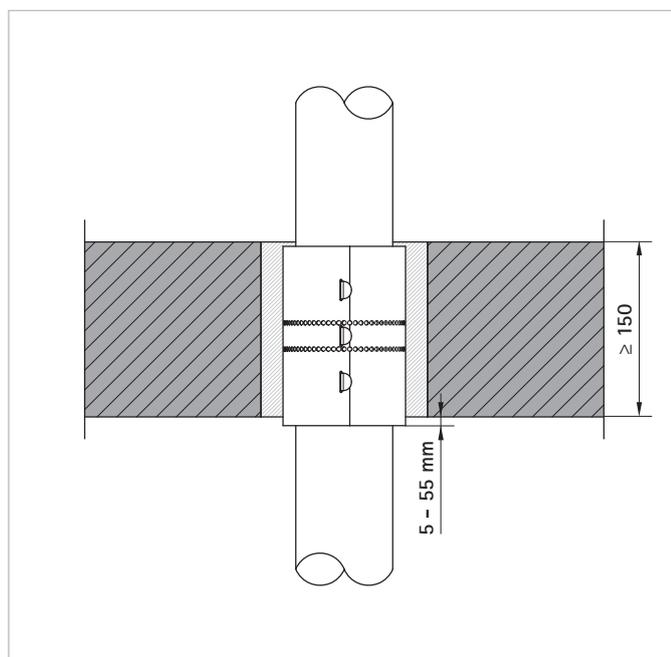
3.2 Installation en voile ou mur rigide : tableau des EI



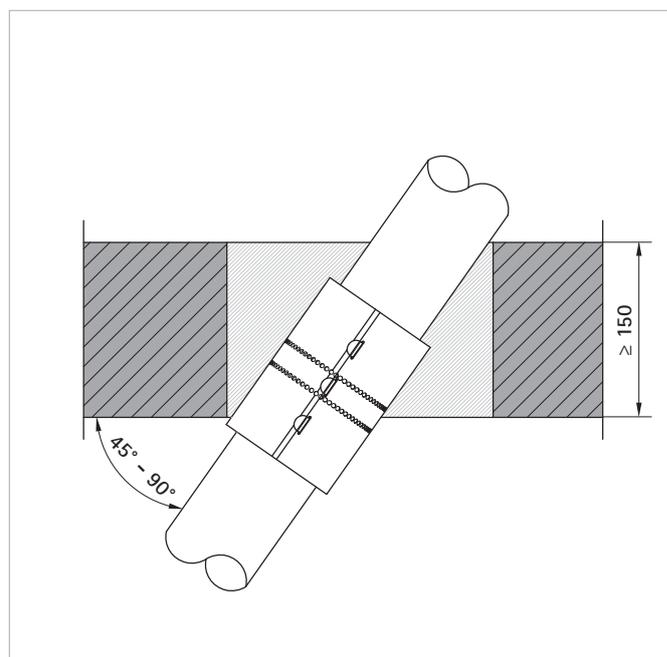
	Ø ext. (mm)	Epaisseur (mm)	E (min)	I (min)	E (min)	I (min)	E (min)	I (min)	
PE Tubes polyéthylène (PE-HD, PE-LD, PE 100)	≤ 32	1,8 - 3,0	120	120	90	90	120	120	
	≤ 50	1,8 - 4,6	120	120	90	90	120	120	
	≤ 75	2,7 - 6,8	120	120	90	90	120	120	
	≤ 110	2,7 - 15,1	120	120	90	90	120	120	
		3,1 - 9,5	120	120	-	-	-	-	
		9,6 - 14,6	60	60	-	-	-	-	
	≤ 160	3,1 - 4,4	90	90	-	-	-	-	
		4,5 - 24,6	60	60	-	-	-	-	
	≤ 180	3,1 - 4,4	90	90	-	-	-	-	
		4,5 - 24,6	60	60	-	-	-	-	
PP Tubes polypropylène (PP, PP-H, PP-R)	≤ 32	1,8 - 2,8	120	120	-	-	120	120	
	≤ 50	1,8 - 4,6	120	120	-	-	120	120	
	≤ 75	1,9 - 6,8	120	120	-	-	120	120	
	≤ 110	2,7 - 10,0	120	120	-	-	120	120	
	≤ 160	3,1 - 4,0	120	120	-	-	-	-	
		4,1 - 14,6	60	60	-	-	-	-	
	≤ 180	3,1 - 4,4	60	90	-	-	-	-	
		4,5 - 16,4	60	60	-	-	-	-	
	PVC Tubes polychlorure de vinyle (PVC-U, PVC-C)	≤ 32	1,9 - 3,6	120	120	90	90	120	120
		≤ 50	1,9 - 5,6	120	120	90	90	120	120
≤ 75		1,9 - 8,1	120	120	90	90	120	120	
≤ 110		2,0 - 8,1	120	120	90	90	120	120	
		8,2 - 10,0	120	120	-	-	90	90	
		10,1 - 12,3	90	90	-	-	90	90	
≤ 160		3,2 - 11,8	120	120	-	-	-	-	
≤ 180		2,5 - 11,8	90	90	-	-	-	-	
		11,9 - 13,3	60	60	-	-	-	-	
ML Tubes multicouches (PEX/AL/PEX, PE-RT/AL/PE-RT, PP-R/AL/PP-R)		≤ 75	3,0 - 7,5	120	120	-	-	-	-
Matières mélangées (PE - PP - PVC)	≤ 110	2,0 - 10,0	60	60	-	-	60	60	

Annexe 4

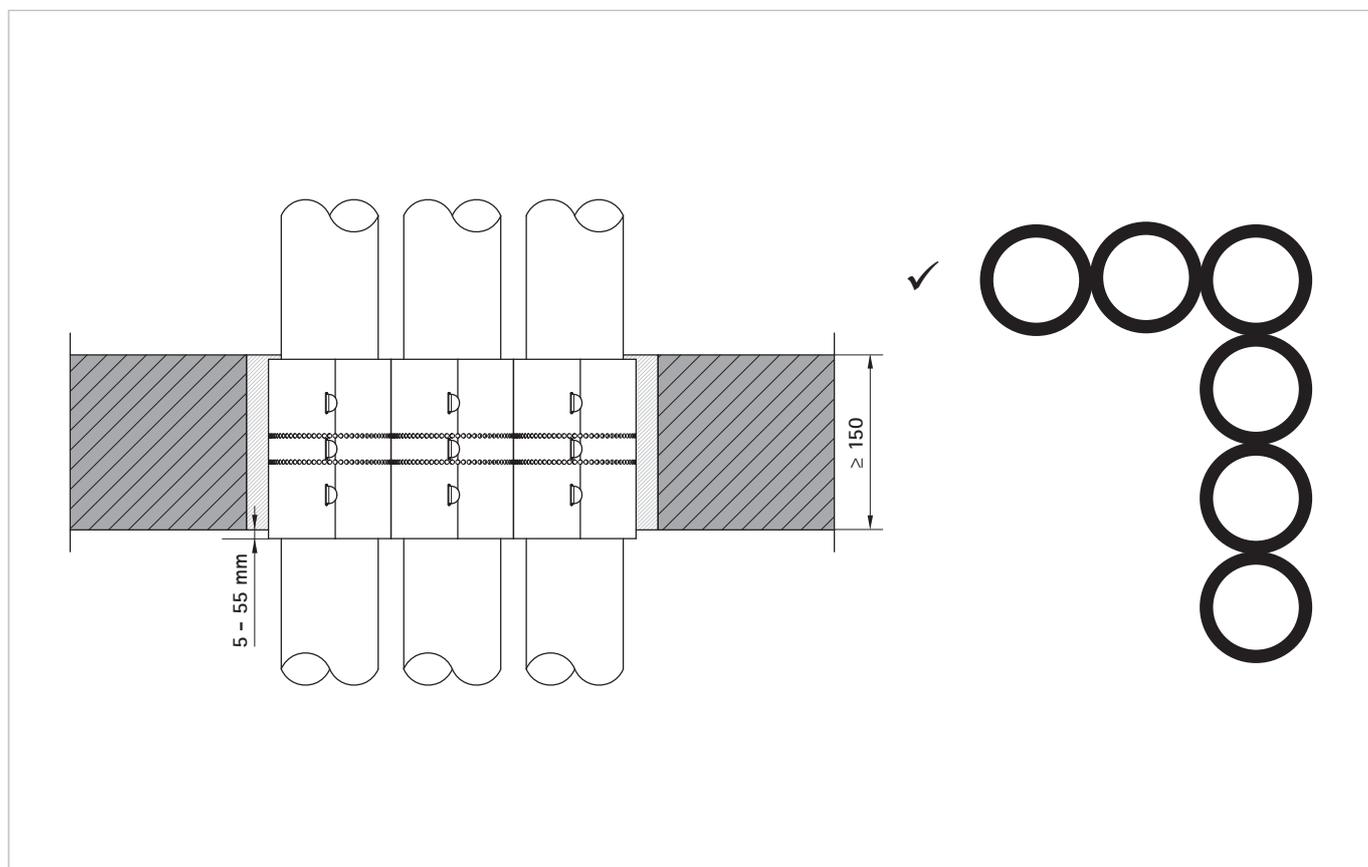
4.1 Installation en dalle ou plancher rigide



■ Manchon installé perpendiculairement à la surface

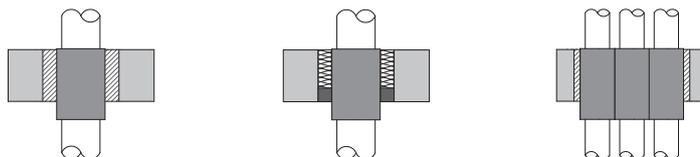


■ Manchon installé de 45° à 90° par rapport à la surface



■ Manchons installés perpendiculairement à la surface avec un écartement nul entre les manchons

4.2 Installation en dalle ou plancher rigide : tableau des EI

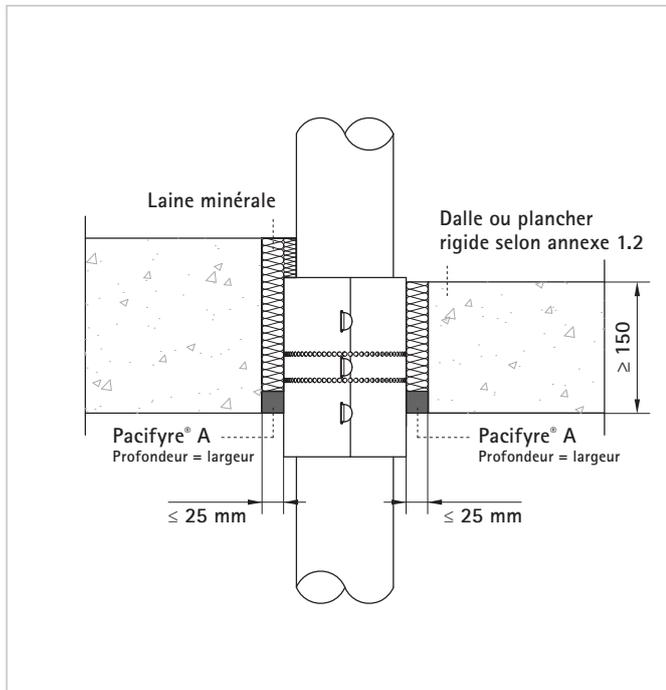


Type de ragréage			Mortier		Acrylique		Mortier	
	Ø ext. (mm)	Epaisseur (mm)	E (min)	I (min)	E (min)	I (min)	E (min)	I (min)
PE Tubes polyéthylène (PE-HD, PE-LD, PE 100)	≤ 32	1,8 - 3,0	120	120	120	120	120	120
	≤ 50	1,8 - 4,6	120	120	120	120	120	120
	≤ 75	2,7 - 6,8	120	120	120	120	120	120
	≤ 110	2,7 - 15,1	120	120	120	120	120	120
	≤ 160	3,1 - 4,0	120	120	90	90	-	-
		4,1 - 9,5	120	120	60	60	-	-
PP Tubes polypropylène (PP, PP-H, PP-R)	≤ 32	1,8 - 2,8	120	120	120	120	120	120
	≤ 50	1,8 - 4,6	120	120	120	120	120	120
	≤ 75	1,9 - 6,8	120	120	120	120	120	120
	≤ 110	2,0 - 15,1	120	120	120	120	120	120
	≤ 160	3,1 - 4,0	120	120	60	60	-	-
		4,1 - 14,6	60	60	45	45	-	-
PVC Tubes polychlorure de vinyle (PVC-U, PVC-C)	≤ 32	1,9 - 3,6	120	120	120	120	120	120
	≤ 50	1,9 - 5,6	120	120	120	120	120	120
	≤ 75	1,9 - 8,1	120	120	120	120	120	120
	≤ 110	2,0 - 8,1	120	120	120	120	120	120
	≤ 160	2,5 - 3,2	120	120	120	120		
		3,3 - 11,8	120	120	90	90		
ML Tubes multicouches (PEX/AL/PEX, PE-RT/AL/PE-RT, PP-R/AL/PP-R)	≤ 75	3,0 - 7,5	120	120	120	60	-	-

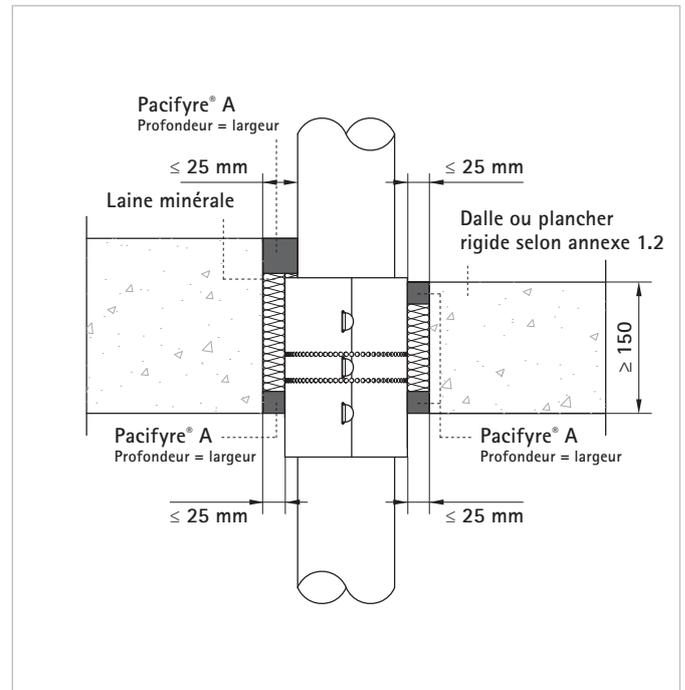
Annexe 5

5.1 Options de fermeture du joint annulaire

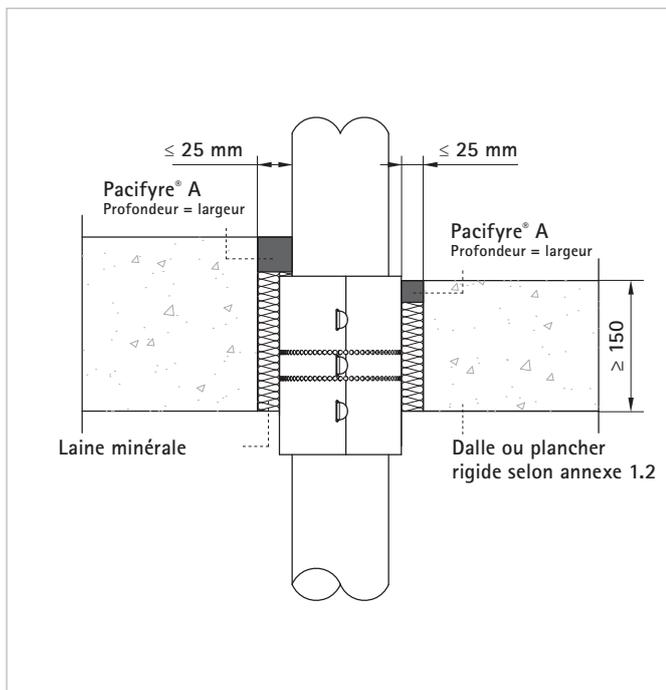
Pacifyre® A Mastic coupe-feu acrylique



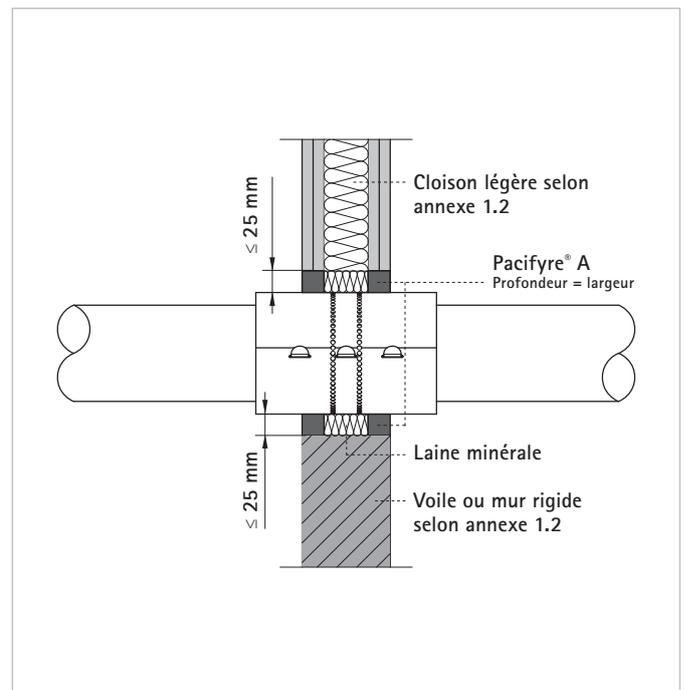
■ Dalle ou plancher : dessous



■ Dalle ou plancher : dessous et dessus

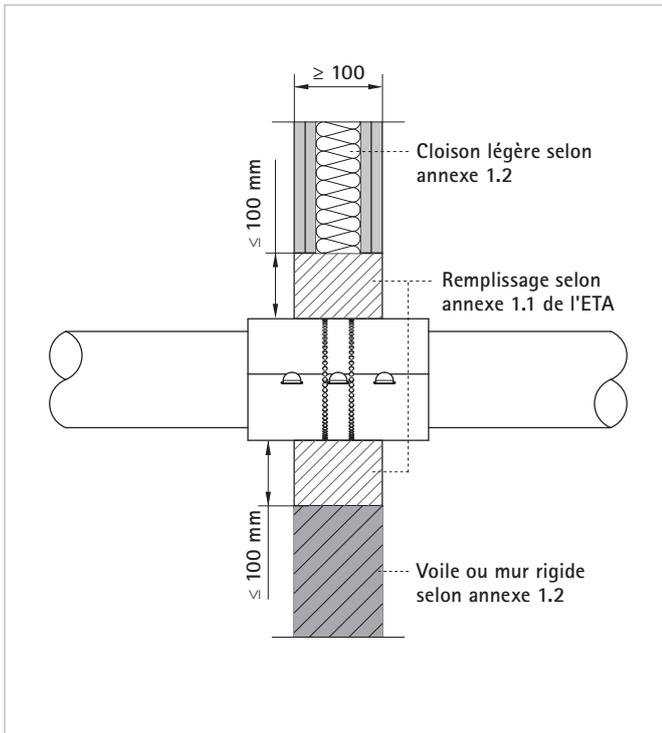


■ Dalle ou plancher : dessus

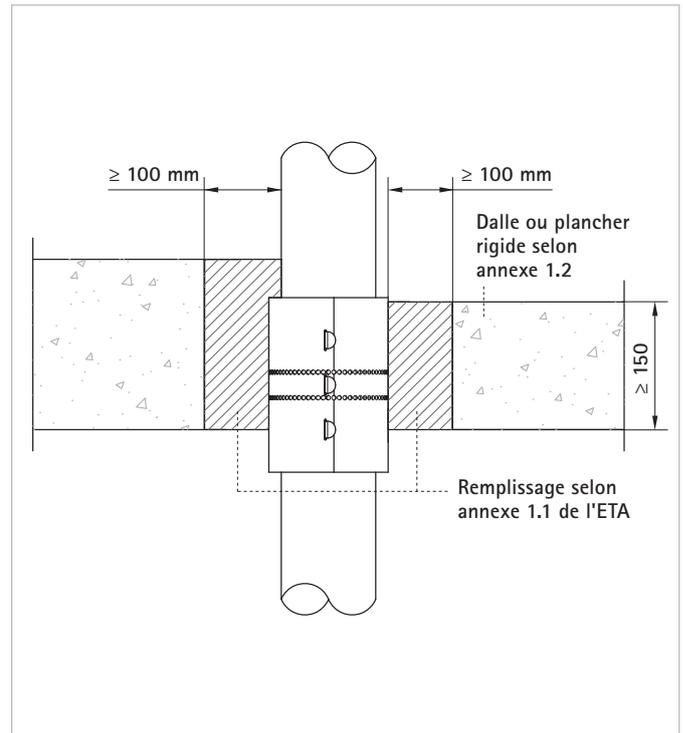


■ Mur ou cloison

Remplissage des joints annulaires

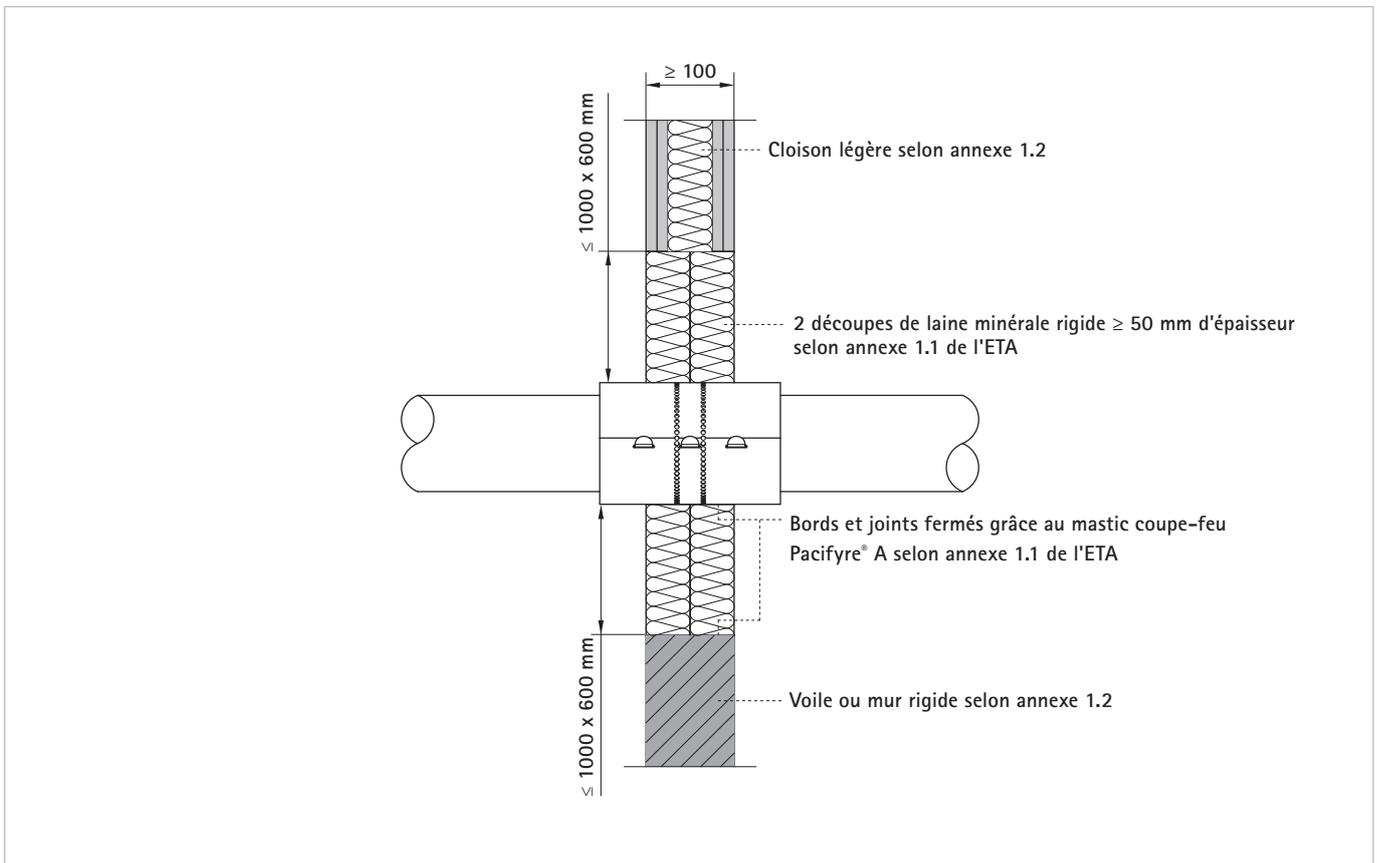


■ Voile ou mur



■ Dalle ou plancher rigide

Découpe de laine minérale rigide



■ Voile ou mur